

**Projet de règlement grand-ducal**

**fixant les grilles horaires et les coefficients des disciplines des classes de l'enseignement européen et international**

---

**Avis du Conseil d'État**

(17 juillet 2026)

Le Conseil d'État a été saisi pour avis le 30 juin 2026, par le Premier ministre, du projet de règlement grand-ducal sous rubrique, élaboré par le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Au texte du projet de règlement grand-ducal étaient joints un exposé des motifs, un commentaire des articles, une fiche financière ainsi qu'une fiche d'évaluation d'impact.

L'avis de la Chambre de commerce a été communiqué au Conseil d'État en date du 16 juillet 2026.

**Considérations générales**

Le projet de règlement grand-ducal sous examen entend fixer les grilles horaires et les coefficients des disciplines des classes de l'enseignement européen et international valables à partir de la rentrée scolaire 2026/2027. Il est pris sur le fondement des différentes bases légales visées au préambule du règlement en projet.

Pour ce qui est des changements introduits par rapport à l'année précédente, il est renvoyé à l'exposé des motifs.

**Examen des articles**

**Articles 1<sup>er</sup> à 5**

Sans observation.

**Observations d'ordre légistique**

**Préambule**

Aux premier, deuxième et septième visas, et pour autant qu'un acte n'est pas visé dans tous ses éléments, il est indiqué de spécifier le ou les articles qui servent de base légale au règlement à prendre.

Aux troisième à sixième et huitième à dixième visas, il faut écrire « , et notamment ».

Aux quatrième à sixième et huitième à dixième visas, il est d'usage d'indiquer seulement les articles de l'acte auquel il est fait référence et non pas leur subdivision.

Le onzième visa relatif aux avis des chambres professionnelles est à adapter, le cas échéant, pour tenir compte des avis effectivement parvenus au Gouvernement au moment où le règlement grand-ducal en projet sera soumis à la signature du Grand-Duc.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 20 votants, le 17 juillet 2026.

Pour le Secrétaire général,  
L'Attaché,

s. Ben Segalla

Le Président,

s. Marc Thewes